

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 17h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY).

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, DURIEUX Pierre et
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : **8**

Présents : **7**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **7**

- Pour : **7**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Date de convocation :

Le 2 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 2 décembre 2022

DECISION N° :
DB/2022-12-08/08

OBJET DE LA SEANCE :
**Attractivité des centres-
bourgs**

**Appel à projet « Petites
Villes de Demain »**

Convention cadre (ORT)

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la validation de convention de partenariat concernant les projets communautaires.

M. DURIEUX rappelle ensuite la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2020-11-02/05 du 2 novembre 2020 approuvant le principe de candidater à l'appel à projet national « Petites Villes de Demain » (destiné à améliorer l'attractivité des Communes de moins de 20 000 habitants) et sollicitant l'inscription des Communes de Dunières, Montfaucon et Riotord pour le territoire communautaire.

Il expose que la candidature du territoire de la Communauté de Communes (pour ces trois Communes) a été retenue par l'Etat fin 2020.

M. DURIEUX rappelle également les décisions du Bureau n° DB/2021-05-17/05 du 17 mai 2021 approuvant la signature d'une convention d'adhésion concernant ce programme (signataires, objet de la convention, engagement des parties, organisation, comité de projet, durée et état des lieux) et n° DB/2021-08-23/04 en date du 23 août 2021 approuvant la signature d'un avenant à cette convention (intégration du Département dans la convention).

M. DURIEUX expose que la convention d'adhésion initiale prévoyait l'obligation dans un délai de 18 mois à compter de sa mise en œuvre de signer une convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Il précise qu'une ORT est un dispositif créé par l'article 157 de la loi portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN). Elle a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

AR Prefecture

043-244300307-20221208-DB2022120808-AU
Reçu le 21/12/2022

M. DURIEUX détaille alors le contenu de la convention cadre à intervenir comprenant les éléments suivants :

- Objet de la convention
- Présentation du territoire (SCOT Jeune Loire et diagnostic Communauté de Communes)
- Objectifs du territoire (plan de mandat communautaire)
- Orientations stratégiques (habitat, commerce, mobilités, espaces publics)
- Plan d'actions :
 - Fiches actions :
 - Actions transversales (logement, commerce, mobilités et aménagements publics)
 - Actions de Dunières
 - Actions de Montfaucon
 - Actions de Riotord
 - Périmètres ORT
- Accompagnement en ingénierie de l'Etat et du Département
- Engagement des partenaires
- Gouvernance du programme PVD (comité de projet réuni le 6 décembre 2022)
- Suivi et évaluation du programme
- Résultats attendus du programme
- Utilisation des logos
- Entrée en vigueur de la convention
- Evolution du programme
- Résiliation du programme
- Litiges

M. DURIEUX propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de signer une convention cadre (valant ORT) avec l'Etat, les Communes de Dunières – Montfaucon et Riotord et le Département de la Haute-Loire afin de permettre la mise en œuvre sur le territoire communautaire du programme national « Petites Villes de Demain » sur la période 2021-2026,
- approuve les termes de la convention cadre présentée à intervenir,
- charge M. le Président de signer la convention cadre correspondante,
- charge M. le Président et M. DURIEUX, Vice-Président délégué, de mener à bien ce dossier et de prendre toutes décisions utiles,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

043-244300307-20221208-DB2022120808-AU
Reçu le 21/12/2022

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le